

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

Sous-dossier 2

Sommaire inversé

Projet de parc éolien du Chêne-Tord

Communes de Caro et Val d'Oust (La Chapelle-Caro) (56)

Février 2017

Version 2

Sommaire inversé

Pièces réglementaires présentes dans le dossier de demande d'autorisation unique

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° de fichier informatique	Page(s) PDF concernée(s)	Observations
Code de l'Environnement	CERFA précisant : * identité du demandeur * emplacement de l'installation * nature et volume des activités * rubrique de classement nomenclature installations classées * rubrique de classement nomenclature installations classées * identité de l'architecte auteur du projet * surface de plancher des constructions projetées, s'il y a lieu répartie selon les différentes destinations * lorsque le terrain d'assiette comporte des constructions destinées à être maintenues et si leur destination est modifiée par le projet, la destination de ces constructions et leur surface de plancher * Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions par commune concernée (Art. 4.4° du décret n° 2014-450)	CERFA	56_EEL_LeChêneTord_1_CERFA	Fichier n° 1	-	
	Procédés fabrications (Art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-1	56_EEL_LeChêneTord_3_DescriptionDemande	Fichier n° 3	14	
	Capacités techniques et financières de l'exploitant (Art.4 du décret 2014-450 + R512-2 + R512-3 du CE)	AU-2			18 à 21	
	Carte au 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (R512-6 I 1° du CE)	AU-3	56_EEL_LeChêneTord_7_DocCodeEnvironnement	Fichier n° 7	2	
	Plan à l'échelle de 1/2 500 au minimum des abords de l'installation (R512-6 I 2° du CE)	AU-4			3	
	Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200 au minimum des abords de l'installation - ou un plan à une échelle réduite si cela est sollicité (R512-6 I 3° du CE)	AU-5			4	Plan d'ensemble sollicité à l'échelle 1/1500
	Etude d'impact (R512-6 I 4° du CE)	AU-6	56_EEL_LeChêneTord_4_EI	Fichier n° 4	-	
	Résumé non technique de l'étude de l'étude d'impact (R122-5 du CE)	AU-7	56_EEL_LeChêneTord_4-b_EI_RNT	Fichier n° 4-b	-	
	Evaluation des incidences Natura 2000 (L414-4 du CE)	AU- 8	56_EEL_LeChêneTord_4_EI	Fichier n° 4	32-33 85	
	Etude de dangers (R512-6 I 5° du CE)	AU-9	56_EEL_LeChêneTord_5_EDD	Fichier n° 5	-	

Sommaire inversé

Pièces réglementaires présentes dans le dossier de demande d'autorisation unique

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° de fichier informatique	Page(s) PDF concernée(s)	Observations
Code de l'Urbanisme	Notice précisant (R431-8 du CU) : 1° L'état initial du terrain et de ses abords indiquant, s'il y a lieu, les constructions, la végétation et les éléments paysagers existants; 2° Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages, faisant apparaître, en fonction des caractéristiques du projet; a) L'aménagement du terrain, indiquant ce qui est modifié ou supprimé; b) L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants; c) Le traitement des constructions, clôtures, végétations ou aménagements situés en limite de terrain; d) Les matériaux et les couleurs des constructions; e) Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer; f) L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement	AU-10.1	56_EEL_LeChêneTord_6_DocCodeUrbanisme	Fichier n° 6	-	
	Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier coté dans les trois dimensions (R431-9 du CU)	AU-10.2				
	Plan des façades et des toitures (R431-10 du CU)	AU-10.3				
	Plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.4				
	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction par rapport aux constructions avoisinantes et aux paysages, son impact visuel ainsi que le traitement des accès et du terrain (R431-10 du CU)	AU-10.5				
	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche (R431-10 du CU)	AU-10.6				
	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain (R431-10 du CU)	AU-10.7				

Sommaire inversé

Pièces réglementaires présentes dans le dossier de demande d'autorisation unique

	Pièce	Référence CERFA	Fichier(s) concerné(s)	N° de fichier informatique	Page(s) PDF concernée(s)	Observations
Décret n° 2014-450 du 2 mai 2015	Si le projet nécessite une autorisation de défrichement, étude d'impact précisant les caractéristiques du défrichement , ses incidences et les éventuelles mesures compensatoires <i>(Article 5 du Décret)</i>	PJ-1	56_EEL_LeChêneTord_4_EI	Fichier n° 4	75 à 80 134-135-137	
			56_EEL_LeChêneTord_8_AccordsAvis	Fichier n° 8	11 à 17	Extrait matrices cadastrales Accords propriétaires Délibérations conseil municipal
	Si le projet nécessite une autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité au titre de l'article L.311-1 du code de l'énergie, étude d'impact précisant ses caractéristiques (capacité de production, techniques utilisées, rendement énergétiques et durées prévues de fonctionnement) <i>(Article 6 I du décret)</i>					
	Si le projet nécessite une approbation au titre de l'article L.323-11 du code de l'énergie, étude de dangers comportant les éléments nécessaires à justifier la conformité des liaisons électriques intérieures avec la réglementation technique en vigueur <i>(Article 6 II du Décret)</i>	PJ-3	56_EEL_LeChêneTord_5_EDD	Fichier n° 5	38 à 42 Plan (Annexe 6)	
	Si le projet nécessite une dérogation "espèces protégées" étude d'impact comportant les éléments mentionnés à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvage protégée <i>(Article 7 du Décret)</i>					
	Si site nouveau, avis du propriétaire sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'insatallation <i>(R512-6 I 7° du CE)</i>	PJ-5	56_EEL_LeChêneTord_8_AccordsAvis	Fichier n° 8	3 à 9	
	Si site nouveau, avis du maire ou du président de la l'EPCI sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation <i>(R512-6 I 7° du CE)</i>	PJ-6			10	
	Modalité des garanties financières <i>(R512-5 du CE)</i>	PJ-10	56_EEL_LeChêneTord_3_DescriptionDemande	Fichier n° 3	17	

Autres pièces présentes dans le dossier

Pièce	Fichier(s) concerné(s)	N° de fichier informatique	Page(s) concernée(s)	Observations
Si le projet porte sur une construction susceptible de constituer un obstacle à la navigation aérienne en application du L6352-1 du code des transports <i>(Article 8 1° du Décret)</i> * accord de la Défense * accord de la DGAC	56_EEL_LeChêneTord_8_AccordsAvis	Fichier n° 8	18	Avis DGAC Pas d'avis de la Défense
Si le projet porte sur une construction située dans l'étendue du champ de vue mentionné au L5112-1 du code de la défense et/ou située à l'intérieur d'un polygone d'isolement mentionné au L5111-6 du code de la défense , accord de la Défense <i>(Article 8 2° et 3° du Décret)</i>				
Accord de la Zone Aérienne de Défense quant à la configuration de l'installation <i>(Article 8 4° du Décret)</i>				
Accord des opérateurs radar concernés (précisez lesquels) <i>(Article 8 5° du Décret)</i>	56_EEL_LeChêneTord_8_AccordsAvis	Fichier n° 8	19	Avis Météo-France